



XVe congrès de l'Association internationale de méthodologie juridique « Les écoles de pensée en droit »

11 et 12 octobre 2018

PROGRAMME

Jeudi, 11 octobre 2018
Salle 2151, pavillon Charles-De Koninck

9 h : Mot de bienvenue

- Anne-Marie Laflamme, doyenne de la Faculté de droit (U. Laval)

Séminaire de jeunes chercheurs

9 h 15 à 10 h 15 : Atelier 1

- M. Ouedraogo, Touwendé Roland (UQAM)
- M. Breton-Demeule, Charles (U. Laval)
- M. Lillo, Alexandre (Ottawa)

10 h 30 à 11 h 30 : Atelier 2

- M. Yentcharé, Pag-Yendu (U. Laval)
- Mme Coupienne, Marilyn (UQAM)
- Mme Benaïssa, Monim (Ottawa)

Dîner

Colloque « Écoles de pensée en droit »

13 h 30 à 13 h 45 : Mot d'ouverture du colloque

- Prof. Devinat, Mathieu (U. de Sherbrooke)

13 h 45 à 15 h 15 : Première session – *Conditions d'émergence et fonctions des écoles de pensée*

- Prof. Lalonde, Louise (U. de Sherbrooke)
De nouvelles « écoles de pensée »? De la pyramide au réseau
- Prof. Hakim, Nader (U. de Bordeaux I)
Les écoles dans la pensée juridique française contemporaine entre historiographie et discours doctrinal
- Prof. Lewkowicz, Gregory (U. Libre de Bruxelles)
La naissance de l'École de Bruxelles et le tournant 1900
- Emond, Louis (Doctorant, U. Laval)
L'état de nature à l'aune de la paléanthropologie

15 h 45 à 17 h 15 : Deuxième session – *Regards sceptiques sur la désignation d'« école »*

- Prof. Licari, François-Xavier (U. de Lorraine)
Les « écoles de paille »
- Sydoryk, Sacha (Doctorant, Toulouse I)
Les écoles de pensée en droit public, entre reconstruction doctrinale a posteriori et réalité empirique (un point de vue français)
- Goltzberg, Stefan (U. Libre de Bruxelles)
École juridique ou technique juridique ?
- Prof. Bjarne Melkevik (U. Laval)
Théorie en tant que fétichisme – une critique méthodologique et épistémologique

17 h 30 : Conférence de synthèse de la première journée – *Conférence annuelle de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon*

- Prof. Champeil-Desplats, Véronique (U. de Paris X)
Méthode et interprétation en France : l'école de l'exégèse versus les théories réalistes de l'interprétation

Cocktail de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon



Vendredi, 12 octobre
Amphithéâtre Jean-Paul Tardif, pavillon La Laurentienne

Suite – Colloque « Écoles de pensée en droit »

9 h à 10 h 30 : Troisième session – Écoles de pensée et formation des juristes

- Prof. Heutger, Viola (U. de Lucerne)
Setting the standards for future Law Schools: the Law School of Constantinople (425 - 606)
- Prof. Croon, Adam (U. d'Örebro)
L'influence méthodologique de "L'école d'histoire du droit" sur les réformes de la formation juridique suédoise au 19e siècle
- Prof. Rouvière, Frédéric (U. d'Aix-Marseille III)
L'École axoise de méthodologie juridique

11 h à 12 h 30 : Quatrième session – Les écoles « classiques » et leur influence

- Prof. Utz, Stephen (U. du Connecticut)
The persistence of American legal realism
- Prof. Thomas, Hélène (U. d'Aix-Marseille III)
Faut-il enterrer le réalisme scandinave? Vie, mort et résurrection du paradigme du tû-tû.
- Prof. Van Waeyenberge, Arnaud (H.E.C. Paris)
L'École de Bruxelles à la conquête de l'Europe

Dîner

13 h 30 à 15 h : Cinquième session – Études de cas (1)

- Profs. Hountohotegbè, S. Axel-Luc et Fraser, Véronique (U. de Sherbrooke)
L'École de Sherbrooke
- Kanabus, Benoît (Centre Perelman)
L'École de Louvain
- Bouchard, Kevin (Doctorant, U. Laval)
Titre à venir

15 h 30 à 17 h : Sixième session – Études de cas (2)

- Prof. Jeuland, Emmanuel (U. de Paris I)
Une école relationniste du droit existe-t-elle ?
- Prof. Flückiger, Alexandre (U. de Genève)
Les Écoles de l'efficacité au service des droits humains : repenser la légistique à l'ère du droit global
- Ciuca, Valérius; Roussel, Bruno et Prof Richevaux, Marc (U. du Littoral)
L'école statistique
- Prof. Filali, Ali (U. d'Alger I)
Tradition juridique islamique et les droits civils des pays arabes

17 h 15 : Note de synthèse

- Prof. Bernatchez, Stéphane (U. de Sherbrooke)

+++++++

Souper de clôture des travaux

Nos partenaires :

